

(A)

( N° 39. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1891.

---

Traitements d'attente des instituteurs communaux mis en disponibilité  
par suppression d'emploi <sup>(1)</sup>.

---

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. LIEBAERT.

---

Ajouter à l'article 2 un dernier paragraphe ainsi conçu :

« Les bénéficiaires des traitements d'attente pour suppression d'emploi auront, à la demande du Gouvernement, à justifier chaque année qu'ils continuent de se trouver dans les conditions mises à la jouissance de cette faveur. »

JUL. LIEBAERT.

---

(1) Projet de loi, n° 33.  
Rapport, n° 44.